

## Une industrie mondiale plus éthique ?

### Transcription

#### William Bourdon, avocat et président-fondateur de l'association Sherpa :

Aujourd'hui, l'enjeu c'est comment trouver des remèdes, des ripostes aux nouvelles formes d'impunités très compliquées, plus opaques que toutes les formes d'impunités classiques, qui résultent de l'action d'un certain nombre d'acteurs privés, européens, américains, canadiens, dans des pays pauvres où l'État de droit est défaillant, où le juge est soit inexistant, incompetent, et quand il l'est, corrompu, et qui profitent de ces zones de non-droit pour améliorer leur rentabilité au prix d'externalités négatives\*, très lourdes sur la santé, l'environnement, le droit des travailleurs.

Alors même que, sur leur site internet, lors des assemblées générales, on déploie une propagande éthique tout à fait extraordinaire, qui est de plus en plus sophistiquée. Donc c'est ce grand écart qu'il faut réduire, et faire en sorte que le « soft law \* », c'est-à-dire que les engagements éthiques des entreprises ne soient pas simplement du marketing en direction des consommateurs, pour que quand on se promène dans les travées des hypermarchés, on se dise : « Tiens, je vais acheter dans des conditions qui vont peut-être être respectueuses du droit des travailleurs », alors qu'en fait, à l'autre bout de la planète, c'est pas le cas.

Quand on développe une communication, surtout à l'échelon planétaire, en forme de séduction, alors qu'en fait dans sa chaîne fournisseurs, on ferme les yeux sur des comportements qui sont à l'envers de ces déclarations, oui ça doit avoir une sanction pénale **[Ndlr : le « code pénal » définit les crimes et délits et les peines applicables.]**; la loi française le permet, comme beaucoup de lois européennes. La limite, c'est que ce délit peut permettre d'engager une procédure, mais ça ne répare rien pour les victimes. La publicité mensongère, ça ne répare rien pour les victimes. Et donc nous retombons sur cette fameuse équation, c'est-à-dire qu'il faudra que les maisons-mères soient responsables, dans certaines conditions, des agissements de leurs filiales.

\* Concept économique. Une externalité négative existe lorsque la production ou la consommation d'un bien ou d'un service nuit à une tierce partie, sans que celle-ci soit dédommée.

\* Le « soft law » est un concept de droit international, il est traduit par « droit mou » ou « souple » en français, et désigne un ensemble de règles de droit non obligatoires. Un texte crée du droit mou quand il se contente de conseiller sans poser d'obligation juridiquement annoncée.